



ARRETE N° 2023-008

Arrêté portant autorisation de stationnement

Le Maire de la commune de Richelieu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Bourdeau Yanice domicilié au 03 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu en date du 09 janvier 2023 qui souhaite décharger une remorque de bois en occupant temporairement le domaine public au 03 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Le lundi 23 janvier 2023 de 09h30 à 11h30, Monsieur Bourdeau Yanice demeurant au 03 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu est autorisé à procéder au déchargement d'une remorque de bois de chauffage au 03 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de deux places de stationnement devant le 03 rue des Gauthiers 37120 à Richelieu;

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

Monsieur Bourdeau Yanice est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 23/01/2023

Le 3ème Adjoint au Maire,

Guy Rimbault